



Inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2021

Votre enfant entre en septembre en petite section de maternelle, en CP ou vous venez d'emménager à Mâcon : il est temps de penser aux inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2021.

Du 8 mars au 2 juillet, prenez rendez-vous auprès du service de la vie scolaire au 03 85 3 9 18 44 pour effectuer les démarches nécessaires.

Publié le 11 février 2021

Les inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2021 se dérouleront du 8 mars au 2 juillet 2021, sur rendez-vous.

Elles concernent :

- > Les enfants de 3 ans entrant en petite section de maternelle,
- > Les enfants entrant au CP (sauf ceux déjà inscrits en maternelle dans les écoles Marcel Pagnol, Les Perrières, Henri Matisse, Sonia Delaunay et Jean Moulin),
- > Les familles arrivant sur Mâcon.

Prenez rendez-vous

Pour effectuer les démarches nécessaires, il suffit de prendre rendez-vous auprès du service de la vie scolaire :

- > par téléphone au 03 85 39 18 44
- > au service de la vie scolaire, 23 rue Mathieu à Mâcon (du lundi après-midi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30, sauf le mercredi après-midi)

Préparez votre dossier d'inscription

<https://www.macon.fr/information-transversale/actualites/inscriptions-pour-la-rentree-scolaire-de-septembre-2021-1766>

Le formulaire d'inscription est téléchargeable ci-dessous et vous indique la liste pièces à fournir :

> [Formulaire de demande d'inscription scolaire et activités périscolaires](#)

Le renouvellement des inscriptions aux activités périscolaires : restaurant scolaire, garderie, Service Minimum d'Accueil (SMA)

ATTENTION : Le renouvellement des inscriptions aux activités périscolaires est obligatoire à chaque rentrée. Il se fait sans rendez-vous.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable ci-dessous et vous indique la liste pièces à fournir :

> [Formulaire de demande d'inscription scolaire et activités périscolaires](#)

Les demandes de dérogations

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école de la commune de Mâcon que celle de votre secteur, utilisez le formulaire ci-dessous :

> [Formulaire de demande de dérogation à secteur scolaire famille mâconnaise](#)

Vous n'êtes pas résident à Mâcon et vous souhaitez scolariser votre enfant à Mâcon, utilisez le formulaire ci-dessous :

> [Formulaire de demande de dérogation à secteur scolaire famille non mâconnaise](#)



ATTENTION :

Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte !



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

> **NOUS
CONTACTER**